

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Protection du Boisé Châteauguay-Léry **Les villes de Léry et de Châteauguay font connaître leurs intentions**

**Saint-Constant, le 11 novembre 2020** – Les maires des villes de Léry et de Châteauguay tiennent à faire connaître leurs intentions à l’aube de la tenue du dernier volet du processus de consultation publique conviant la population de la MRC de Roussillon à participer à un vaste processus de consultation publique portant sur le projet de règlement (PR) 215, qui vient modifier le schéma d’aménagement pour la protection du Boisé Châteauguay-Léry.

« Ma position est bien connue : je veux protéger intégralement le boisé ! », lance d’entrée de jeu le maire de Léry, monsieur Walter Letham. « Je comprends que le PR 215 va nous permettre de cheminer vers cet objectif, mais il faut que la Ville de Léry adopte des outils d’urbanisme supplémentaires pour renforcer les protections. C’est ce que nous allons faire. Nous allons adopter tous les outils que la Loi permet. Nous encourageons aussi les citoyens à proposer des bonifications au PR-215. Je suis sûr que la MRC va pouvoir les inclure et je vais pouvoir appuyer le projet bonifié : c’est ce que je souhaite depuis le début. Je répète que j’ai toujours pensé que le gouvernement et la CMM devaient intervenir pour protéger davantage le boisé. La Ville de Léry n’a pas les moyens financiers de l’acheter. Je vais continuer de demander l’intervention des paliers supérieurs, de la CMM, de la ministre des Affaires municipales, du ministre de l’Environnement », complète le maire Letham.

Quant au préfet suppléant et maire de la Ville de Châteauguay, monsieur Pierre-Paul Routhier, il ajoute : « Nous suivons l’avis de nos conseillers juridiques qui nous ont conseillé de revoir toute notre réglementation entourant le boisé Châteauguay-Léry, tant à la MRC que dans nos municipalités, explique-t-il. À cet effet, nous croyons que le projet de règlement 215 nous permettra de mieux protéger le boisé et d’améliorer notre position juridique. Tout changement que la Ville de Châteauguay devra adopter pour se concorder au nouveau règlement qui résultera de la démarche de la MRC sera soumis à la consultation publique de nos citoyens. Il m’apparaît nécessaire d’impliquer la CMM et le gouvernement du Québec pour assurer la protection du boisé », termine-t-il.

« Que ce soit les villes de Léry et de Châteauguay, la MRC de Roussillon souhaite également protéger ce boisé roussillonnais qui possède une grande valeur pour l’ensemble de notre région, et au niveau métropolitain, tout en reconnaissant le droit de propriété des propriétaires de terrains dans l’affectation « conservation-viable ». Une fois la démarche régionale complétée auprès des citoyens, la MRC

entend faire écho aux demandes de ces derniers, apporter des améliorations au PR 215 et soumettre le tout à la CMM et au gouvernement du Québec », enchaîne le préfet de la MRC de Roussillon et maire de Delson, monsieur Christian Ouellette.

**Pour tout savoir à propos du projet de règlement**

Pour faciliter l'accès à l'information et à la documentation pertinente au sujet du PR 215, assistez ou participez aux rendez-vous citoyens proposés dans le cadre de la démarche de consultation publique ou déposez votre opinion, une seule adresse : [roussillon.ca/215](http://roussillon.ca/215).

- 30 -

**Source et renseignements :**

Mélanie Cloutier, MBA | coordonnatrice aux communications  
450 638-1221, poste 330  
[m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca](mailto:m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca)

